

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- *Nom du produit:*
UNIPUR DURCISSEUR 279/H901
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
H90100
- *1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Producteur/fournisseur:
Knuchel Farben AG
Steinackerweg 11
CH-4537 Wiedlisbach
Téléphone: +41 (0) 32 636 50 40
Télécopie: +41 (0) 32 636 50 45

Service responsable de l'information:
Gestionnaire de laboratoire
E-mail (personne compétente) info@knuchel.ch
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro d'appel d'urgence 145 (+41 (0)44 251 51 51)

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 - H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement
Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
polyisocyanate aliphatique / diisocyanate d'hexaméthylène
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 1)

- la peau.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - 2.3 Autres dangers**
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

No CAS		%
123-86-4	acétate de n-butyle Numéro CE: 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29 ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336	40,00- 60,00
822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène Numéro CE: 212-485-8 N° d'enregistrement : 01-2119457571-37 ⚠ Acute Tox. 1 - H330; ⚠ Resp. Sens. 1 - H334; ⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1 - H317, STOT SE 3 - H335	0,00- 0,50
28182-81-2	polyisocyanate aliphatique Numéro CE: 500-060-2 N° d'enregistrement : 01-2119485796-17 ⚠ Acute Tox. 4 - H332, Skin Sens. 1 - H317, STOT SE 3 - H335	40,00- 60,00

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion:**

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 2)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **Indications destinées au médecin:**
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Respecter les limites d'émission.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 3)

- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4 acétate de n-butyle
MAK

Valeurs à CT	960	mg/m3
	200	ppm
Valeurs à LT	480	mg/m3
	100	ppm

SSc;
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène
MAK

Valeurs à CT	0,02	mg/m3
Valeurs à LT	0,02	mg/m3

SB;als Gesamt-NCO gemessen

- **Remarques supplémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Au travail, ne pas manger ni boire.
 Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire recommandée.
- **Protection des mains:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants de protection Gants étanches
- **Matériau des gants**
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

CH

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore, Jaunâtre

Odeur:

Caractéristique Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition:

130 °C

Point d'éclair

27 °C c.c.

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:

415 °C

Température de décomposition:

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Non déterminé.

Danger d'explosion:

Non déterminé.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Pression de vapeur:

à 20 °C 10,7000 mbar à 50 °C 55,0000 mbar

Masse volumique:

0,9900 g/cm3

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Non déterminé.

Viscosité:

.

à 23 °C 7 mPa.s

.

à 20 °C

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- **Toxicité aiguë:**
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4**acétate de n-butyle**

Oral, LD50: 13100 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: >21,0 mg/l (rat)

822-06-0**diisocyanate d'hexaméthylène**

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 5)

- Oral, LD50: 738 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 593 mg/kg (rat)
- *Effet primaire d'irritation:*
 - de la peau:
Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
 - *Sensibilisation:*
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 - **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- *Indications générales:*
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- *Code européen et suisse des déchets*
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
(PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11
déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou
d'autres substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- *Recommandation:*
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901

(Suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 No ONU**

ADR UN1263

IMDG UN1263

IATA UN1263

• **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IMDG PAINT RELATED MATERIAL

IATA PAINT RELATED MATERIAL

• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR

Classe 3 Liquides inflammables.

Étiquette

3



IMDG

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3



IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3



• **14.4 Groupe d'emballage**

ADR III

IMDG III

IATA III

• **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS: F-E,S-E

• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

2922417

revue le: 09.09.2018

imprimée le: 09.09.2018

DESIGNATION : UNIPUR DURCISSEUR 279/H901
Excepted quantities (EQ)

E1

(Suite de la page 7)

- **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):**
AII
- **Directives techniques air:**
- **Classe Part en %**
III 55,00
I 0,20
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Service établissant la fiche technique:**
Département de protection de l'environnement
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**